

[Retour d'expérience groupe de travail #2] · Club des territoires

Cycle 2025

Mieux faire vivre la contractualisation en prévention et protection de l'enfance

Et si, dans ce temps de recadrage de la contractualisation, nous réfléchissions à mieux travailler ensemble !



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| En un coup d'œil | 4 |
| Introduction | 5 |
| Introduction au Club des territoires | 5 |
| Introduction à la thématique du groupe de travail #2 | 6 |
| Démarche de recherche | 8 |
| Acteurs engagés dans la démarche | 9 |
| Étapes de réflexion pour cadrer la solution | 10 |
| Rencontre avec les acteurs locaux | 15 |
| Enrichissement avec le Club des territoires | 16 |
| Retours et échanges lors de la plénière | 17 |
| Présentation du livrable final | 18 |
| Perspectives et prochaines étapes | 23 |
| Remerciements | 25 |

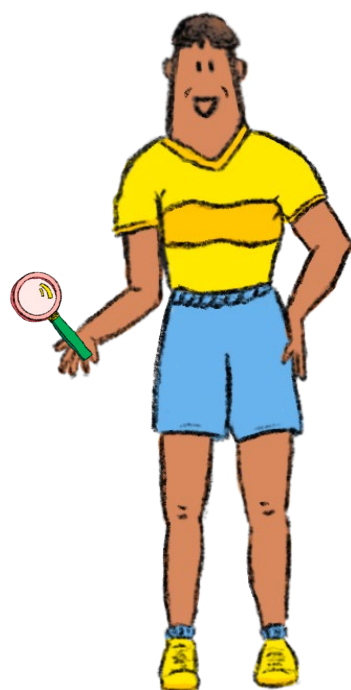
En un coup d'œil

La contractualisation en prévention et protection de l'enfance est devenue un **outil central pour structurer l'action collective** entre l'État, les Départements et les ARS. Pourtant, malgré son potentiel, **elle reste difficile à faire vivre** : lourdeur administrative, temporalité peu adaptée, suivi complexe et manque de coordination entre acteurs peuvent freiner son rôle de levier territorial.

Le groupe de travail a **analysé le processus réel de contractualisation** tel qu'il se vit sur les territoires. Les échanges ont fait émerger un point clé : au-delà du suivi financier et des indicateurs d'activité, **les acteurs ont besoin d'un suivi qualitatif partagé pour savoir réellement où en sont les actions**, ce qui fonctionne, ce qui bloque et comment ajuster collectivement.

Une **solution** a donc été imaginée et éprouvée en territoire : **un processus de pilotage commun intégrant un temps de suivi qualitatif et des outils simples**, dont une fiche action enrichie et un espace collaboratif pour partager documents, informations et bonnes pratiques.

Plus qu'un nouvel outil, la **démarche** vise à **donner un cadre concret pour « mieux travailler ensemble »** autour de la contractualisation, sécuriser la coopération entre institutions et renforcer l'efficacité des actions de prévention et de protection de l'enfance dans la durée.



Introduction

Dans le cadre de la démarche du Club des territoires, **le présent document propose une synthèse des travaux menés au sein d'un groupe thématique.** Il vise à partager les enseignements tirés de cette dynamique collective – **constats, points de vigilance, facteurs de réussite et perspectives** – afin de nourrir la réflexion et d'enrichir les pratiques des acteurs engagés dans la mise en œuvre des politiques publiques sociales et médico-sociales.

Le Club des territoires est un réseau inter-professionnel qui réunit des représentant-es volontaires d'institutions territoriales (DREETS-DDETS, ARS, collectivités territoriales, etc.) et des directions d'administration centrale pour **réfléchir collectivement à la mise en œuvre et à la conception des politiques publiques sociales et médico-sociales.** Il constitue un espace d'échange permettant de dépasser les logiques institutionnelles et hiérarchiques afin de partager des expériences de terrain, croiser les expertises et identifier des leviers concrets d'amélioration des services publics.

Son fonctionnement s'appuie sur quatre principes structurants – **collégialité, intelligence collective, décloisonnement et complémentarité** – qui favorisent la co-construction, la liberté de parole et l'enrichissement mutuel des pratiques professionnelles.



Vous êtes engagé-e dans la mise en œuvre des politiques sociales et médico-sociales au sein d'une institution publique ?

Rejoignez le Club des territoires !

Écrivez-nous à : dgcs-club-des-territoires@social.gouv.fr

→ Introduction de la thématique #2

La contractualisation en prévention et protection de l'enfance désigne le processus par lequel l'État et les départements s'accordent sur des objectifs communs et des plans d'action visant à **mieux protéger les enfants et à soutenir leurs familles**.

Ce cadre repose sur un **pilotage partagé**, associant une pluralité d'acteurs (conseils départementaux, ARS, DREETS/DDETS, services de protection de l'enfance, services de santé, établissements et associations, mais aussi l'autorité judiciaire et les acteurs de la solidarité) qui interviennent à différents niveaux de décision et de mise en œuvre.

La contractualisation 2025-2027 s'inscrit dans la continuité des précédentes tout en recentrant l'action publique autour de deux engagements structurants :

1. **La prévention**, en intensifiant les interventions à des moments clés (grossesse, naissance, petite enfance) et en ciblant les populations les plus vulnérables, dans l'objectif de prévenir les entrées en protection de l'enfance ou de faciliter les retours en famille ;
2. **La qualité des prises en charge**, en soutenant les modes d'accueil à dimension familiale, en améliorant la scolarité des enfants protégés et en favorisant leur insertion et leur accès à l'autonomie.

Pour incarner ces deux axes tout en évitant une dispersion des moyens, la contractualisation est structurée autour de **14 objectifs dont 7 obligatoires**, afin d'assurer un socle commun d'actions prioritaires sur l'ensemble du territoire. Ce cadrage vise à permettre aux départements de concentrer leurs efforts sur des actions structurantes, de renforcer la qualité des projets et de faciliter une évaluation lisible des progrès réalisés.

L'ensemble du **processus s'organise ensuite en plusieurs phases** : diagnostic territorial partagé, formulation d'objectifs, élaboration de fiches actions, mobilisation de financements puis suivi dans la durée des réalisations et des impacts.

Dans un contexte où les besoins sont croissants et où les réalités territoriales sont extrêmement diverses, les enjeux de la contractualisation portent autant sur l'efficacité des actions que sur la capacité collective à coopérer, piloter, ajuster et évaluer en continu.

Le groupe de travail est parti d'un constat largement partagé : si la contractualisation en prévention et protection de l'enfance constitue un levier majeur pour structurer l'action publique, son déploiement opérationnel sur les territoires reste complexe. Les participants ont souligné **plusieurs difficultés récurrentes** : un **pilotage exigeant** dans un écosystème d'acteurs nombreux, une **coordination insuffisamment fluide** entre les institutions, et des outils et temporalités parfois **insuffisamment alignés avec les réalités de terrain**.

Le **manque de visibilité sur les besoins** – notamment en raison d'un accès limité à des données homogènes et partageables – ainsi que la complexité des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes ont également été identifiés comme des freins importants à l'élaboration et au suivi des actions.

Enfin, les **délais serrés du calendrier** de contractualisation ont pour effet de rendre les travaux souvent réactifs plutôt que construits collectivement dans la durée, alors même que la qualité de la gouvernance locale constitue un facteur déterminant de réussite.

Pour l'ensemble des membres du groupe, la priorité est donc apparue clairement : **mieux outiller la coopération territoriale pour faire de la contractualisation non seulement un cadre juridique et financier, mais un véritable espace de travail partagé, contributif et utile pour le pilotage des actions au service des enfants et des familles**.



Démarche de recherche

- 33 acteurs impliqués
- 4 moments de co-construction
- 1 rencontre phare avec les acteurs locaux

→ Acteurs engagés dans la démarche



33 acteurs inter-institutionnels mobilisés.

C'est toute la force du Club des territoires : faire travailler ensemble des professionnels issus d'horizons différents pour croiser les pratiques, dépasser les silos et construire des solutions utiles pour les usagers comme pour les services publics.

Porteuses : Christine CASSAN (ARS PACA), Marielle COIPILET (DREETS PACA)

Réflexions de cadrage : Christelle ABLANCOURT (CD Hautes-Pyrénées), Nicodème BEAUDIER (CD Loir-et-Cher), Corinne BEYLOT (ARS NA UD Dordogne), Christine CASSAN (ARS PACA), Marielle COIPILET (DREETS PACA), Marie CARAUX (DGCS), Claude D'ALMEIDA (PE Bouches-du-Rhône), Éva EA (CEA Alsace), Charlène FALEME-JOLY (ARS Saône et Loire), Gaëlle NUYTENS (DREETS Corse), Laure NELIAZ (DGCS), Isabel PETIT (DDETS Alpes Maritime), Évelyne ROCHE (Mairie de Paris), Sandrine ROUSSEL (ARS NA UD Dordogne), Marie-Claude VENANT (DDETS Maine-et-Loire), Virginie MONTEIL (DDETSPP Dordogne), Marlène MAUBERT (DGCS), Mélanie MARCHAND (DREETS BFC), Stéphanie MAGNAIN-THILL (CD Loir-et-Cher)

Acteurs locaux : Maud BUGUET (ARS PACA), Christine CASSAN (ARS PACA), Laurence CHAMPSAUR (CD Bouches-du-Rhône), Marielle COIPILET (DREETS PACA), Meggie DAUBIAN (ARS PACA), Nelly FERRANDEZ (DDETS VAR), Christelle GAMBETTE (ARS PACA), Clément GAUDIN (ARS PACA), Laurent GIRAUD (ARS PACA), Samira KHERIF (PE Bouches-du-Rhône), Hervé MEUR (ARS PACA), Christine PORTIER (DDETS Alpes-de-Haute-Provence), Sophie RIOS (ARS PACA), Matthieu ROCHELLE (CD Bouches-du-Rhône), Marc VERALDO (CD Bouches-du-Rhône)

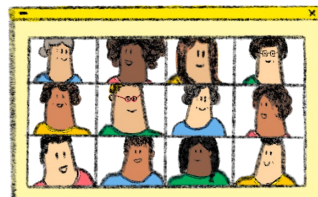
→ Étapes de réflexion – méthode

La réflexion menée au sein du groupe de travail s'est déployée en **plusieurs étapes successives, selon une logique d'itération.**

Un premier atelier a permis de constituer le groupe de travail de l'année, de décrypter la thématique et de poser les bases communes : élaboration du constat, définition de la problématique et clarification de l'ambition collective autour de la contractualisation en prévention et protection de l'enfance.

À partir de ces fondations, des ateliers de co-construction se sont déroulés afin d'approfondir la réflexion et d'enrichir l'analyse. Le groupe s'est appuyé sur le parcours de la contractualisation, depuis l'élaboration des diagnostics jusqu'au suivi et aux ajustements des fiches actions, pour identifier de manière concrète les irritants, les besoins non couverts et les zones de friction dans la coordination et le pilotage entre les acteurs.

Grâce au principe d'itération, chaque séance a permis de tester, consolider ou réorienter les idées, jusqu'à faire émerger des pistes de solutions répondant à la fois aux réalités des territoires et aux enjeux de mise en œuvre pour les professionnels impliqués dans la contractualisation.



→ Étapes de réflexion – idéation

Au moment de cadrer la thématique, le groupe a travaillé sur les différentes phases de la contractualisation afin d'identifier à quel moment une action collective du Club des territoires pourrait avoir le plus d'impact.

Très rapidement, la phase « avant » (instruction nationale, délégation de crédits, cadrage initial) a été écartée, car elle relevait principalement d'un niveau décisionnel national sur lequel le groupe n'avait pas de marge de manœuvre opérationnelle. À l'inverse, la phase « pendant » est apparue **comme un moment clé** : c'est à ce stade que les acteurs territoriaux coconstruisent les fiches actions, organisent la coopération interinstitutionnelle et pilotent l'avancement des objectifs. Les participants ont donc choisi de concentrer la démarche sur cette phase, en considérant qu'une meilleure organisation collective durant le « pendant » conditionne directement la qualité du « après » – c'est-à-dire la capacité à suivre l'impact des actions et à ajuster le plan d'action dans le temps.

À partir de ce choix de périmètre, la **problématique a été formulée de manière précise** : « **Comment connaître l'avancement qualitatif des actions menées dans le cadre de la contractualisation afin de s'aligner sur un bilan de la situation et ajuster le plan d'action ?** ». Cette problématique a servi de cap tout au long de la démarche et a orienté les travaux vers la recherche d'une solution-outil permettant de soutenir le pilotage collectif de la contractualisation sur les territoires.



→ Étapes de réflexion – priorisation

Au fil des ateliers, les propositions convergeaient autour de la nécessité de **mieux outiller la coopération territoriale** en apportant de la lisibilité sur l'état d'avancement des actions, des espaces de dialogue structurés entre les institutions et un appui méthodologique permettant de travailler ensemble dans la durée. Parmi les idées formulées, certaines mettaient l'accent sur le **renforcement des outils de diagnostic**, afin de mieux identifier les besoins territoriaux et d'ancrer les actions dans des éléments partagés entre les acteurs ; d'autres insistaient sur la **clarification des rôles et responsabilités** pour faciliter la collaboration ; d'autres encore proposaient la **création d'un outil de suivi** permettant d'observer l'évolution de la contractualisation dans le temps et de repérer rapidement les freins et leviers d'action.

À l'issue de ces échanges, la solution considérée comme prioritaire a été l'élaboration de l'outil simple et visuel, non pas pensé comme un dispositif de rapport d'activité administratif supplémentaire, mais comme un **support collaboratif d'animation des comités techniques territoriaux**.

Cet outil doit permettre d'identifier rapidement les points d'attention, les blocages, les ressources mobilisées, l'entrée de nouveaux partenaires, ainsi que les ajustements nécessaires au fil du contrat. Le groupe s'est ainsi aligné sur une **solution locale, évolutive, interinstitutionnelle et pragmatique**, conçue pour faciliter le pilotage dans la durée sans alourdir la charge des acteurs et sans se substituer aux outils financiers existants.



→ Étapes de réflexion – définition

Pour transformer l'ambition collective en un livrable concret et directement utile au terrain, le groupe de travail a établi un **cahier des charges** destiné à guider la conception de la solution-outil.

Trois exigences structurantes ont été posées dès le départ :

- **simple et lisible**, afin d'être utilisable facilement lors des temps d'échange inter-institutionnels ;
- **collaboratif et partagé**, c'est-à-dire conçu pour être mobilisé par l'ensemble des parties prenantes ;
- et **opérationnel**, en soutenant le pilotage local sans générer de tâches supplémentaires ou de doublons avec les dispositifs existants.

À partir de ce cadrage, l'outil a été pensé comme un support permettant de **visualiser l'état d'avancement qualitatif** des actions de la contractualisation, **en complément des indicateurs quantitatifs déjà suivis**. Il vise à aider les acteurs territoriaux à s'aligner rapidement sur une lecture partagée des avancées et des points d'attention, à détecter les blocages, à identifier les leviers ou ressources à mobiliser, et à ajuster le plan d'action lorsque cela est nécessaire.

La solution a été conceptualisée pour **s'inscrire dans les instances existantes** (notamment les comités techniques territoriaux), en soutenant la **dynamique de coopération**.

Cette fiche concept a servi de base au prototypage réalisé dans l'atelier suivant.

→ Rencontre avec les acteurs locaux

Afin de confronter le prototype à la réalité opérationnelle des territoires, une **journée de test en territoire** a été organisée le 14 octobre 2025 au sein de la DREETS PACA. L'objectif était d'évaluer la pertinence du processus de suivi qualitatif conçu collectivement et sa capacité à soutenir la coopération interinstitutionnelle dans la contractualisation.

Les participants – représentants des conseils départementaux, ARS, DDETS, délégués départementaux à la protection de l'enfance et autres acteurs du pilotage – ont expérimenté le prototype à partir de cas concrets, en simulant l'alimentation de l'outil et son usage lors de réunions de suivi.

Ce test a permis de **confirmer la valeur ajoutée du processus global**, notamment l'intérêt d'un temps de suivi qualitatif complémentaire du suivi financier pour identifier collectivement l'état d'avancement des actions et ajuster le plan d'action. En revanche, l'outillage a été remis en question : les participants ont souligné la nécessité de ne pas créer de double saisie, de ne pas multiplier les supports, et d'éviter toute subjectivité dans la représentation de l'avancement – par exemple l'usage de jauges de type « météo », jugées trop approximatives et insuffisamment opérationnelles dans un contexte de pilotage territorial.

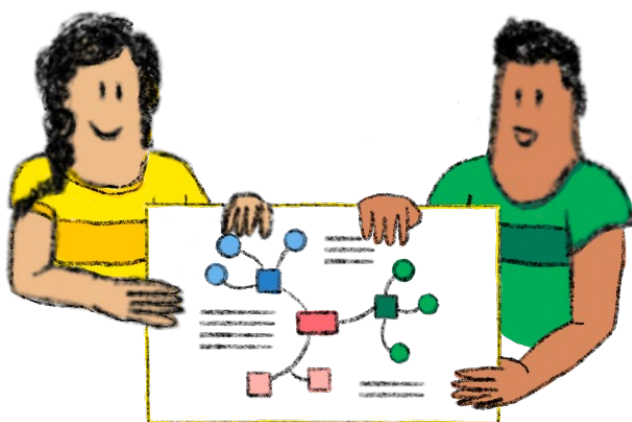
La priorité a donc été donnée à **l'amélioration des fiches actions actuelles**, en y intégrant des éléments qualitatifs simples et utiles pour la décision collective, ainsi qu'à la **création d'un espace partagé** permettant de capitaliser sur les retours d'expérience et de diffuser les bonnes pratiques entre territoires.



« Grâce au processus itératif, accompagné d'une vraie écoute et le fait qu'on puisse se tromper, chacun recule et avance... et on arrive à trouver des solutions ! »



Enrichissement avec le Club des territoires



→ Plénière de restitution – objectif

Fidèle à l'ambition du Club des territoires de créer des espaces d'échange inter-institutionnels au service de l'action publique, une **plénière de restitution** a été organisée pour partager l'avancée du groupe de travail « Mieux faire vivre la contractualisation en prévention et protection de l'enfance » avec l'ensemble des membres du Club.

Cette séance a permis de **retracer le cheminement collectif** – constats initiaux, choix du périmètre, problématique retenue, solutions explorées, prototypage du processus de suivi qualitatif et enseignements issus du test en territoire.

Elle a également ouvert un **temps de discussion** sur les derniers éléments à affiner, notamment concernant l'outillage pour s'assurer qu'il soit suffisamment pragmatique, non redondant avec les outils existants et réellement utile pour l'animation des temps de pilotage territoriaux.

Enfin, la plénière a permis de **sonder les relais** les plus pertinents **pour la diffusion et l'appropriation** de la solution, en vue d'identifier les situations et réseaux dans lesquels la démarche pourrait être testée ou généralisée.

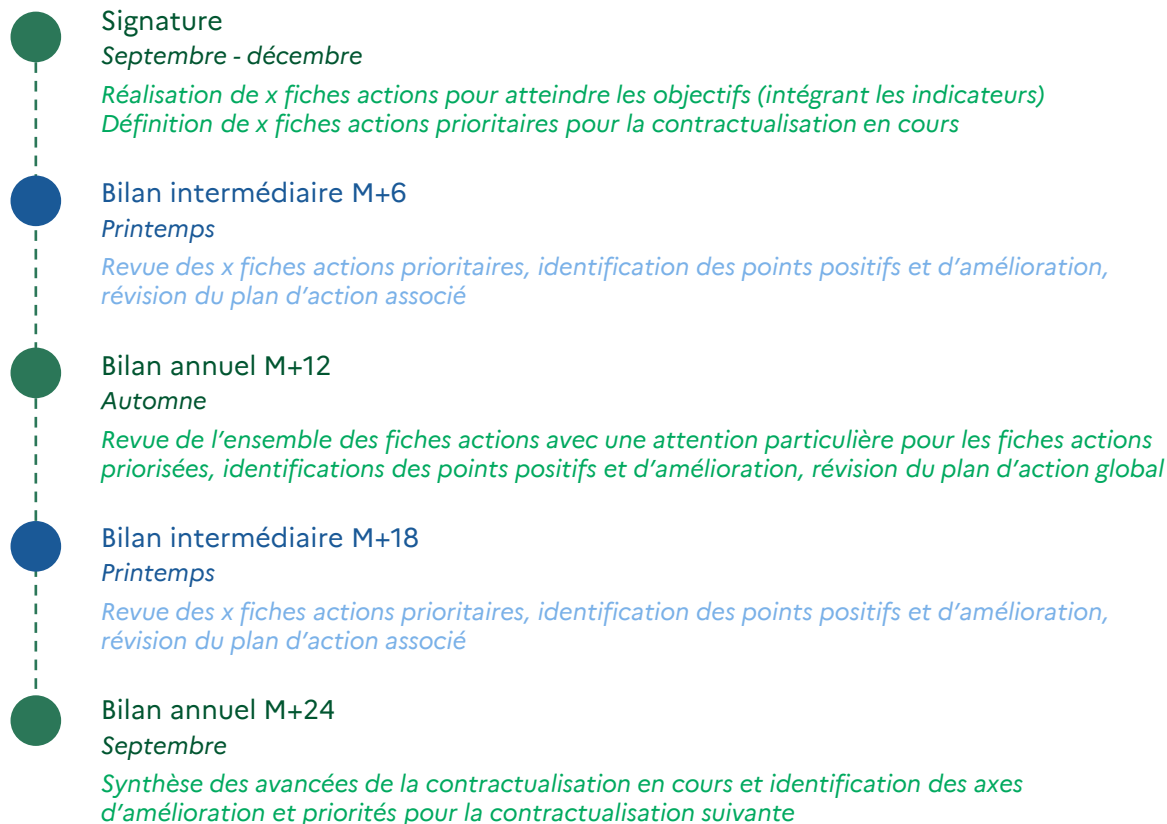
Cette restitution marque ainsi le passage d'une phase d'exploration et de conception à une dynamique de mise en œuvre collective, en cohérence avec l'esprit du Club : **penser en commun pour agir en commun.**

→ Présentation du livrable final

Ce livrable propose un **processus simple** de suivi qualitatif partagé entre institutions, **appuyé sur des fiches actions** enrichies et un **espace collaboratif** de partage documentaire, afin de faciliter la coordination, la visibilité et l'ajustement des actions de contractualisation dans la durée.

Plus qu'un nouvel outil, la démarche vise à donner un cadre concret pour « mieux travailler ensemble » autour de la contractualisation, sécuriser la coopération entre institutions et renforcer l'efficacité des actions de prévention et de protection de l'enfance dans la durée.

1. Un **dispositif de suivi qualitatif et quantitatif** pour dynamiser la collaboration entre les acteurs et garantir une flexibilité continue tout au long du cycle de vie du contrat.



Légende : ● processus actuel ● nouvelles réunions

→ Présentation du livrable final

2. Des **fiches actions améliorées** pour intégrer plus efficacement le suivi qualitatif dans les discussions et arbitrages des réunions-bilan. Quatre formats ont été pensés par le groupe de travail.

> *Version actuelle de la fiche action*

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

| OBJECTIF N° ... FICHE ACTION N° ... Titre de la fiche | |
|--|--|
| Département concerné | |
| Réfèrent (personne ou institution) | |
| Constat du diagnostic | |
| Objectif opérationnel | |
| Description de l'action | |
| Identification des acteurs à mobiliser | |
| Moyens financiers prévisionnels | |
| Calendrier prévisionnel | |
| Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action | |
| Points de vigilance | |

→ Présentation du livrable final

Proposition 1 – ajout d’annexes à la fiche action pour formaliser la remontée terrain et administrative sur le suivi qualitatif de l’action

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

| RÉUNION D'ÉTAT D'AVANCEMENT N° 1 DATE : ... / ... / ... | |
|--|--|
| Éléments positifs observables | |
| Axes d'amélioration identifiés | |
| Prise de décision en séance | |

| RÉUNION D'ÉTAT D'AVANCEMENT N° 2 DATE : ... / ... / ... | |
|--|--|
| Éléments positifs observables | |
| Axes d'amélioration identifiés | |
| Prise de décision en séance | |

| RÉUNION D'ÉTAT D'AVANCEMENT N° 3 DATE : ... / ... / ... | |
|--|--|
| Éléments positifs observables | |
| Axes d'amélioration identifiés | |
| Prise de décision en séance | |

Q ZOOM

| RÉUNION D'ÉTAT D'AVANCEMENT N° 1 DATE : ... / ... / ... | |
|--|--|
| Éléments positifs observables | |
| Axes d'amélioration identifiés | |
| Prise de décision en séance | |

Encart pour acter et historiser les décisions prises lors des réunions de suivi

Proposition 2 – complétion guidée des indicateurs quantitatifs et qualitatifs via des exemples de questions spécifiques à chaque fiche action

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N° 7
Accroître le recours aux mesures de protection de l'enfance à domicile sous toutes leurs formes et les modes d'accueil à dimension familiale

| | |
|---|--|
| Département concerné | |
| Réfèrent (personne ou institution) | |
| Constat du diagnostic | |
| Objectif opérationnel | |
| Description de l'action | |
| Identification des acteurs à mobiliser | |
| Moyens financiers prévisionnels | |
| Calendrier prévisionnel | |
| Indicateurs quantitatifs de mise en œuvre de l'action | Exemples : ○ Nombre de jeunes bénéficiaires d'un dispositif ○ Nombre d'ETP recruté pour l'ADSEAAV |
| Indicateurs qualitatifs de mise en œuvre de l'action | Exemples : ○ Les jeunes majeurs comprennent-ils et mobilisent-ils les dispositifs existants ? ○ Le soutien éducatif est-il adapté à la situation individuelle et évolutive de chaque jeune ? Le suivi permet-il d'identifier les freins récurrents et d'ajuster les actions ? |
| Points de vigilance | |

Q ZOOM

| | |
|---|--|
| prévisionnel | |
| Indicateurs quantitatifs de mise en œuvre de l'action | Exemples : ○ Nombre de jeunes bénéficiaires d'un dispositif ○ Nombre d'ETP recruté pour l'ADSEAAV |
| Indicateurs qualitatifs de mise en œuvre de l'action | Exemples : ○ Les jeunes majeurs comprennent-ils et mobilisent-ils les dispositifs existants ? ○ Le soutien éducatif est-il adapté à la situation individuelle et évolutive de chaque jeune ? Le suivi permet-il d'identifier les freins récurrents et d'ajuster les actions ? |

→ Présentation du livrable final

Proposition 3 – ajout d'un mode opératoire pour accompagner la saisie efficace des indicateurs qualitatifs, incluant une démarche par étapes et des recommandations concrètes

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

*** Aide pour complétion des indicateurs qualitatifs lors de la co**
Ces étapes visent à structurer et sécuriser la complétion des indi pour chaque objectif de contractualisation, en assurant fiabilité, traç informations relevées.

1. Préparer la collecte

- Réunir les équipes concernées (PMI, ASE, partenaires) pour objectifs et le rôle des indicateurs qualitatifs.
- Lister les indicateurs qualitatifs à suivre pour chaque objectif suivi associée à chaque fiche action ou annexe).
- Définir les sources et supports de collecte : observations de questionnaires, groupes de parole...

2. Programmation du recuei

- Planifier les moments de collecte (périodicité recommandée annuelle selon la nature des actions).
- Désigner les référents de la collecte pour chaque indicateur (quand ?).
- Informer l'ensemble des agents sur la méthode et le calendri de l'information qualitative.

3. Compléter les indicateurs

- Sélectionner l'indicateur à renseigner dans la fiche action.
- Se poser les questions-clés adaptées à l'indicateur
- Documenter par des faits concrets :
 - Décrire brièvement les situations, actions menées, résultats observés, difficultés rencontrées.
 - Appuyer les indications par exemples, citations anonymisées ou extraits de retours d'usagers/professionnels.
- Mentionner les points d'amélioration identifiés.

4. Validation et traçabilité

- Relire collectivement les relevés (binôme ou réunion d'équipe) pour garantir la fiabilité et éviter les omissions.
- Valider la saisie par le chef de service ou référent d'objectif avant transmission.
- Conserver toutes les traces (fichiers, comptes-rendus d'entretiens, questionnaires) au cas où un contrôle ou une analyse plus poussée serait demandée.

5. Exploitation et valorisation

- Synthétiser les résultats qualitatifs dans le rapport annuel d'exécution, en croisant si possible avec les indicateurs quantitatifs.
- Mettre en avant les points saillants : exemples de réussite, facteurs facilitateurs et obstacles levés.
- Rendre compte des ajustements réalisés et des perspectives pour l'amélioration continue.

Proposition 4 – restructuration de la fiche selon une vision calendaire : historisation des remontées et des décisions permettant un suivi cadré selon les différents facteurs présents dans la fiche action initiale

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

| OBJETIF N° ... FICHE ACTION N° ... Titre de la fiche | | | | | |
|--|------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Département concerné | | | | | |
| Réfèrent (personne ou institution) | | | | | |
| Constat du diagnostic | | | | | |
| Objectif opérationnel | | | | | |
| Description de l'action | | | | | |
| | 2025 | 2026 - RÉUNION 1 | 2026 - RÉUNION 2 | 2027 - RÉUNION 1 | 2027 - RÉUNION 2 |
| Identification des acteurs à mobiliser <i>Suivi de leurs implications et identification de nouveaux acteurs si nécessaire</i> | | | | | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| <i>arbitrage si nécessaire</i> | | | | | |
| Indicateurs quantitatifs de mise en œuvre de l'action <i>Suivi des indicateurs et arbitrage si nécessaire</i> | | | | | |
| Indicateurs qualitatifs de mise en œuvre de l'action <i>Suivi des indicateurs et arbitrage si nécessaire</i> | | | | | |
| Points de vigilance | | | | | |

→ Présentation du livrable final

3. Un **espace partagé** pour collaborer entre acteurs et communiquer sur de bonnes pratiques sur le nouveau processus (retour d'expérience sur l'utilisation d'un format de fiche action améliorée, propositions d'ajouts / modifications dans le processus, etc.)

La proposition du groupe de travail est d'utiliser Resana selon des grands principes pour faire de cet espace un succès, et non une lourdeur administrative supplémentaire* :

UN ESPACE SIMPLE ET UTILE

L'objectif est de proposer un point d'accès unique à des ressources pratiques déjà existantes :

- méthodes de travail,
- modèles de documents,
- exemples d'animation de réunions.

L'idée est d'offrir un **socle commun de références** facilement réutilisables, sans ajouter de complexité ni multiplier les outils.



UNE ORGANISATION CLAIRE ET INTUITIVE

L'espace doit être structuré de manière lisible, autour de quelques rubriques stables (ex. Méthodes – Modèles – Retours d'expérience – Outils pratiques).

Chaque ressource est courte, datée, téléchargeable et réutilisable.

Cela permet une **prise en main rapide** et une mise à jour simple au fil du temps.



UNE ÉVOLUTION PROGRESSIVE DANS LE TEMPS

L'espace pourra s'enrichir pas à pas, selon les besoins exprimés par les utilisateurs ou les retours d'usage.

On commence par un noyau de contenus essentiels, puis on ajoute ponctuellement des éléments issus du terrain.

Cette approche progressive **évite la surcharge** et favorise la pérennité.



UNE ANIMATION LÉGÈRE MAIS RÉGULIÈRE

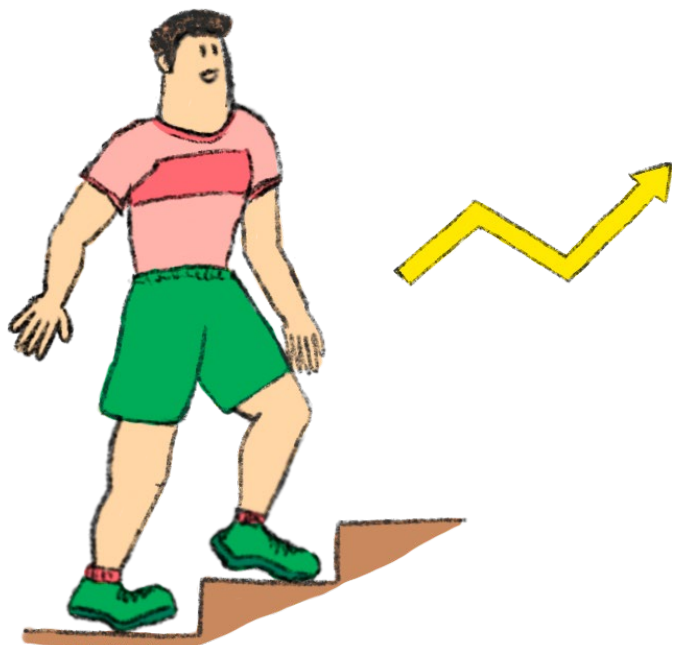
Sans nécessiter un dispositif lourd, il peut être utile de faire vivre l'espace de façon minimale : par exemple, mettre en avant une ressource par trimestre, relayer un bon exemple, ou envoyer une courte actualité.

Cela suffit à **maintenir l'attention et l'utilité dans la durée**, sans mobiliser beaucoup de moyens.



*La portée géographique reste à définir. Le concept d'un espace partagé départemental (adapté aux réalités très locales) et d'un espace partagé régional (pour des retours d'expériences, entraides sur un sujet précis) a été privilégié en restitution.

Perspectives et prochaines étapes



→ Mieux travailler ensemble, dès 2026 !

La **diffusion du processus de pilotage partagé** constitue désormais l'étape suivante de la démarche **dont le déploiement est laissé au libre choix des acteurs**.

Les acteurs intéressés devront s'accorder sur l'organisation opérationnelle de ce nouveau mode de fonctionnement, notamment en définissant les dates des réunions de suivi qualitatif, en validant le format de fiche action enrichie à utiliser, et en déterminant l'opportunité de concentrer le suivi sur un nombre limité d'actions dites « à impact ». Il leur reviendra également de préciser la portée géographique et institutionnelle de l'espace collaboratif partagé destiné au suivi de la contractualisation.

L'ensemble de ces décisions vise à engager les partenaires dans une dynamique collective durable, au service d'une coordination renforcée et d'une mise en œuvre plus efficace des actions de prévention et de protection de l'enfance.

ÉTAPE 1 : PARTAGER LE PROCESSUS PROPOSÉ

- Envoyer la synthèse du processus aux acteurs départementaux et régionaux
- Recueillir les premiers retours et niveaux d'adhésion

ÉTAPE 2 : ORGANISER LA GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE

- Définir les dates des réunions de suivi qualitatif (tous les 6–8 mois)
- Déterminer la liste des participants pour chaque temps de bilan

ÉTAPE 3 : CHOISIR ET FINALISER L'OUTILLAGE

- Valider le format de fiche action améliorée
- Mettre en place l'espace collaboratif partagé (type Resana ou autre)
- Décider si la contractualisation se concentre sur un nombre limité d'actions « à impact »

ÉTAPE 4 : MISE EN MOUVEMENT COLLECTIVE

- Lancer le cycle de réunions
- Partager les premières analyses qualitatives
- Ajuster les actions et priorités en fonction des retours terrains

Remerciements

Un grand merci à l'ensemble des acteurs ayant contribué à cette démarche !

- **les porteuses de la thématique**, Christine CASSAN (ARS PACA) et Marielle COIPLLET (DREETS PACA)
- **les participants aux ateliers intermédiaires ainsi qu'aux restitutions en séances plénières**
- **les participants à l'atelier en territoire** du 14 octobre à la DREETS PACA
- **les facilitatrices de OnePoint**, qui ont accompagné et soutenu les travaux tout au long de l'année

